

Mairie de VIGNEMONT
52 rue de la mairie
60162 Vignemont
Tel 03 44 42 52 67
Fax 09 70 62 33 21
e.mail : mairie.vignemont@orange.fr

ARRETE N°2017/02

ARRETE INTERCOMMUNAL PORTANT AUTORISATION DE MISE EN CIRCULATION D'UN VEHICULE «TAXI»

sur la Commune de Vignemont

Le Maire de la commune de VIGNEMONT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route, notamment les articles R 221-1 à R.221-21 ;

Vu la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu le décret n°78.363 du 13 mars 1978 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesure taximètres ;

Vu le décret n°86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise ;

Vu le décret n°95-935 du 17 août 1995 portant application de la loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi ;

Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 1986 instituant la Commission Départementale des taxis et voitures de «petite remise» dans le Département de l'Oise pour les communes de moins de 20 000 habitants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 juin 1997 réglementant l'activité de conducteur et la profession d'exploitant de taxi dans le département de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 12 novembre 1997 relatif aux signes distinctifs du taxi ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 août 2001 relatif à la visite technique obligatoire pour les véhicules taxi et petite remise ;

Vu la demande présentée le 28/02/2017 par la SARL RS TRANSPORT domiciliée 29 rue Louis Pasteur 60600 FITZ-JAMES à l'effet d'exploiter un «taxi» sur le territoire de la commune de VIGNEMONT ;

Vu l'avis favorable de la Commission Départementale des taxis et voitures de «petite remise» en date du 1^{er} février 2017.

ARRETE :

Article 1^{er} : Le véhicule «taxi» mis en circulation sur VIGNEMONT est immatriculé sous le n° **EG-451-BK**.

Article 2 : Monsieur le Maire de VIGNEMONT, Monsieur le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et Monsieur le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Oise sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera déposé auprès de Monsieur le Sous-Préfet de COMPIEGNE.

Fait à VIGNEMONT, le 28 février 2017

Le Maire de Vignemont,



Serge GREUGNY

Visa de la Sous-Préfecture

